

Communiqué de presse

Novembre 2023

Aménagement territorial : Signature du contrat « Territoires en action » et de la convention LEADER du Pays Charolais-Brionnais

Le mercredi 29 novembre 2023, à La Clayette (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) signeront le contrat « Territoires en action » du Charolais-Brionnais, ainsi que la convention LEADER 2023-2027, en présence de Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région et Jean-Marc NESME, Président du PETR et du GAL LEADER du Pays Charolais-Brionnais.

Plus de 5,3 M€ sont ainsi dédiés aux projets du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Charolais-Brionnais, dont 3,71 M€ de crédits Région au titre du contrat « Territoires en action » et 1,62 M€ de financements de l'Union européenne au titre du programme LEADER 2023-2027.

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit 170 millions d'euros dans 35 contrats « Territoires en action » (TEA), couvrant l'ensemble de son territoire. Ces contrats accompagnent les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité tels que : la construction d'équipements publics (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), l'aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, la rénovation énergétique du bâti public, le mise en place de pistes cyclables, la réhabilitation de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtimentaire.

Ces 35 contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs que la Région (Centralités rurales, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.) et l'Union européenne mettent à disposition des territoires (FEDER Territorial, etc.), assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat TEA, le territoire du Charolais-Brionnais bénéficiera d'un soutien de la Région à hauteur de 3 714 276 €. Cette enveloppe lui permettra de mettre en œuvre son projet de territoire, en cohérence avec les ambitions portées par la Région.

A ce titre, le territoire s'engage à :

- **Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** (axe obligatoire – 50% de l'enveloppe). Economie des ressources (notamment énergétiques), urbanisme durable et alimentation de proximité sont autant de domaines privilégiés. Des projets de réaménagement d'espaces publics à Digoin, Paray-le-Monial, ainsi que des opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics à Iguerande et Semur-en-Brionnais, pourraient être inscrits au contrat.
- **Conforter l'attractivité par le développement de services à la population** (axe obligatoire – 23% des crédits). Dans un souci d'équilibre territorial et de confortement du maillage urbain du territoire, des projets de construction d'une salle multisports à Digoin et - d'une micro-crèche à Saint-Symphorien-des-Bois, ainsi que la rénovation d'un espace multi-accueil à Charolles pourraient être inscrits au contrat.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 06 74 97 43 18
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 06 08 37 99 02



- Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe facultatif – 12.5% de l’enveloppe), en accompagnant les EPCI compétents en la matière.
- Faire de la candidature au patrimoine mondial UNESCO un levier de développement et de transition pour le territoire (axe libre choisi par le territoire - 7 % de l’enveloppe). La création d’un centre d’interprétation du patrimoine est en cours de réflexion.
- Faciliter l’accès à la santé pour tous (axe facultatif - 2% de l’enveloppe), notamment via le soutien à la création/extension des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), Centres de Santé Polyvalent (CSP) et Equipes de Soins Primaires (ESP), dans le cadre d’un exercice coordonné de santé, reconnu par l’ARS, et par l’appui aux actions structurantes du Contrat local de santé.

Le PETR a, par ailleurs, choisi de maintenir 10 % de son enveloppe non-affectée. En cours d’exécution du contrat, le territoire pourra ventiler cette part restante sur un ou plusieurs axes.

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER 2023-2027 DU GAL DU CHAROLAIS-BRIONNAIS



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l’économie rurale), est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l’enveloppe LEADER 2023-2027 s’élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Dans ce cadre, le territoire bénéficiera de 1 625 246 € de fonds FEADER pour son programme LEADER 2023-2027. Cette enveloppe soutiendra la mise en œuvre d’actions conformes aux besoins de ce territoire et financera aussi son ingénierie.

La stratégie LEADER du territoire Charolais-Brionnais cible trois objectifs :

- ➔ Accompagner le territoire dans l’adaptation au changement climatique ;
- ➔ Améliorer l’attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- ➔ Développer l’éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire.

La stratégie LEADER du territoire vise à répondre aux attentes (habitat, emplois, équipements, services) des habitants et de nouveaux arrivants, afin de rendre le Charolais-Brionnais plus attractif, plus innovant et plus durable.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l’État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d’autres établissements publics (Agence de l’eau, etc.).

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 06 74 97 43 18
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 06 08 37 99 02



Les **Groupes d'Action Locale (GAL)**, qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays du Charolais-Brionnais signeront le :

29 novembre 2023 à 17h00 à La Clayette (Saône-et-Loire)

Gymnase de la Clayette

Route de Gibles – La Clayette

le contrat « Territoires en action » et la convention LEADER du GAL du Pays Charolais-Brionnais,

en présence de Marie-Guite DUFAY

Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La presse est invitée à ces signatures

